



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Date : 18 septembre 2020

Présents :

Mme Elisabeth ETIFIER-CHALONOM.
Jean-Raphaël GROS DESORMEAUX
M. Francis DEKNUYDT
M. David BELFAN
Mme Mélanie HERTEMAN
M. Romain FERRY
M. Georges TAYALAY
Mme Olivia URITY
M. Stéphane JEREMIE
M. Régis DELANNOYE
M. Jean-Philippe MARECHAL
M. Louis-Philippe SYLVESTRE (CTM)
M. Bruno LAZZARINI (DEAL)
Mme Clarisse COURTY (DEAL)
M. Stéphan LERIDER (DEAL)
Mme. Sabrina MUNIER (DEAL)

Excusés :

M. Alex ALLARD SAINT-ALBIN (mandat donné F. DEKNUYDT)
M. Jean-François BERNARD
M. Yvon CHRISTOPHE (mandat donné au président)
M. Patrick QUENEHERVE
M. Rémi PICARD
Mme Aude NACHEBAUR
M. Alain DELATTE (mandat donné au président)

Absents :

M. Jean-Valéry MARC
M. Jean-Pierre FIARD
M. Michel TANAZY
M. Guillaume LALUBIE
M. Patrick MARECHAL

Mme Françoise NEGOUAI (CTM)

Le quorum est atteint : 11 membres présents et trois mandats donnés (sur 24 membres).

La séance débute à 9h30

Introduction du président de séance

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu des réunions précédentes (le 03/12/2019 et 26/03/2020) ;
- Présentation du projet de plan gestion de la RNT du Prêcheur;
- Rappel du fonctionnement du CSRPN;
- Lutte EEE pour préservation moqueur;
- Arrêté préfectoral pêche poisson lion et charte de bonnes pratiques;
- Stérilisation des iguanes communs;
- Modification de nom pour le PNA;
- Présentation avancée du stage Pléco ;
- Présentation projet de carrière Carib Moter ;
- Points divers :
- inventaire du patrimoine géologique de Martinique.

Jean-Raphaël Gros-Désormeaux, Président du CSRPN, ouvre la séance de ce deuxième CSRPN en présentiel et remercie la présence de chacun.

Jean-Raphaël Gros-Désormeaux présente l'ordre du jour et demande à rajouter en point divers, un point sur le Conservatoire Botanique.

1) Validation du compte rendu des réunions précédentes (le 03/12/2019 et 26/03/2020)

Stéphan LERIDER met les comptes rendus à la validation des membres du CSRPN.

Jean-Raphaël Gros-Désormeaux formule une remarque concernant la diffusion des CR. Il rappelle qu'initialement, seuls les relevés de décisions sont mis en ligne sur le site de la DEAL et que les CR détaillés sont disponibles à la demande (à préciser sur le site).

L'ensemble des membres présents souhaitent le maintien de ce fonctionnement.

Romain FERRY, demande qu'en cas de diffusion du CR exhaustif, il serait souhaitable que les noms soient supprimés.

Jean-Raphaël Gros-Désormeaux souhaite d'une expertise juridique soit menée par le service juridique de la DEAL, afin valider ce principe.

Les deux comptes rendu sont validés .

2) Présentation du projet de plan gestion de la RNT du Prêcheur

Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX fait un rappel du contexte de ce dossier, suite aux différentes réactions de certains membres sur ce sujet.

François NEGOUAI informe les membres que le PG transmis par le PNRM a été affiné, notamment avec des fiches actions prioritaires. Le document finalisé leur sera transmis ultérieurement et ils pourront faire remonter leurs remarques.

La présentation du PG est réalisée par M. Laurent LOUIS JEAN en lieu et place de Maurice VEILLEUR.

Après un rappel de l'historique de création de la réserve du Prêcheur ainsi qu'un descriptif de ses différents zonages, Laurent LOUIS JEAN, présentes les actions prioritaires du PG :

- Mettre en place le balisage de la RN,
- Construire un local de gestion ,
- Acquisition de matériel nautique, de surveillance et de gestion,
- Assurer les formations techniques et internes du personnel,
- Assurer le recrutement du personnel de gestion,
- Élaborer le 1er Plan de gestion,
- Assurer la formation interne du personnel,
- Editer et diffuser des supports de communication, présentant la RN et sa réglementation,
- Mettre en place des supports d'information et de sensibilisation aux endroits stratégiques,

Conclusion

Avis favorable de la majorité.

Les recommandations faites par les membres devront être prises en considération par le PNRM et représentées, avec une transmission du dossier dans des délais raisonnables.

3) Rappel du fonctionnement du CSRPN

Stéphan LERIDER fait un rappel du fonctionnement du CSRPN dans différents cas de figure (avis réglementaire ou pas), notamment en matière de respect des délais.

Stéphane JEREMY déplore certaines sollicitations de dernière minute et le CSRPN est censé répondre dans les dans les délais. Ceci n'est pas faisable et devrait être évité ou refusé à l'avenir.

Mélanie HERTEMAN demande à ce que soit mis en place un rétroplanning faisant ressortir les

délais à respecter par tous.

Bruno LAZZARINI rappelle les termes du règlement intérieur.

Jean Raphaël GROS-DESORMEAUX rappelle ses 15 ans d'expérience en tant que membre du CSRPN et a vu l'évolution des sollicitations et des délais. L'une des évolutions notables est celle de la consultation par mail, ce qui a eu pour effet une augmentation des sollicitations. Ceci notamment en situation de crise COVID, où c'est la première fois qu'il a vu autant de sollicitation par l'administration.

Jean Raphaël GROS-DESORMEAUX souhaite qu'il y ait une différenciation entre les dossiers, en fonction de l'autre de priorité. Il est également souhaitable de revenir à un interlocuteur unique DEAL, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui.

Jean Raphaël GROS-DESORMEAUX propose que le CSRPN se réserve le droit de répondre ou pas aux dossiers relevant du CNPN.

Bruno LAZZARINI rappelle que dans ce cas, il s'agit d'une autosaisine du CSRPN et afin que cet avis soit pris en compte, les délais devront être impérativement respectés.

Jean Raphaël GROS-DESORMEAUX revient sur les propos de Stéphan LERIDER, notamment sur le fait que certains dossiers sans enjeu particulier traînent pour avoir un avis (exemple avis d'un changement de nom dans le cadre du PNA tortue). Il souligne que le fait que certains dossiers peuvent paraître simple au prime abord, mais la prudence est de mise. Étant signataire des avis, Jean Raphaël GROS-DESORMEAUX dit prendre le temps nécessaire à la consultation des membres qualifiés.

Stéphan LERIDER comprend cette prudence, mais souhaite que la DEAL soit informé de la nécessité de temps supplémentaire pour pouvoir donner un avis.

Raphaël GROS-DESORMEAUX insiste sur la nécessité de prioriser les sujets et en ce qui concerne les sujets relevant du CNPN, charge du CSRPN de répondre dans le temps imparti, s'il décide de s'auto-saisir sur le sujet en question.

Comme indiqué dans le RI, une transmission des documents à étudier devra se faire 15 jours avant réunion en plénière, ceci de manière stricte.

4) Lutte EEE pour préservation moqueur et protocole de suivi ornithologique.

-

Présentation faite par Nancy JACQUELIN et Thomas ALEXENDRINE du PNRM

Stéphan JEREMY souligne le fait qu'il existe très peu de références historiques sur la population du moqueur, qui permettrait de faire un point de situation sur cette espèce.

Il précise trois aspects :

- la destruction de l'habitat,

Quelles sont les actions de surveillance menées ?

- les prédateurs identifiés (rats, chat,...)

faudrait-il pas se concentrer sur les espèces les plus impactantes ?

- Qu'en est il pour les manicous et autres ?

Nancy JACQUELIN répond en précisant que le programme life biodivOM a pour but d'alimenter les données sur l'espèce.

Les dernières données sur le suivi reproducteur font ressortir une population stable de 200 individus reproducteur. Ces données seront actualisées à la fin du programme.

Thomas ALEXANDRINE précise que des études ont été menées par le passé et la base des 200 reproducteurs est tirée d'une étude de 1998.

L'objectif du programme est de fournir des données actualisées de l'état de santé de la population, à une fréquence plus réduite. Des données récentes dans le cadre d'une thèse viendront également s'y rajouter.

Nancy JACQUELIN répond à la question concernant les actions de préservation de l'habitat de l'espèce (parcelle de plantation et de prélèvement de bois, solutions alternatives) en précisant qu'il est prévu une concertation avec les pêcheurs de la zone.

Elisabeth ETIFIER-CHALONO s'interroge sur l'action qui consiste à élaguer autour des arbustes porteurs de nids et souhaite des précisions complémentaires. Notamment du fait que cette action sera en partie menée en RNN, abritant des espèces rares.

Thomas ALEXANDRINE justifie l'élagage par le fait qu'un piégeage uniquement au tronc n'est pas suffisant pour stopper les prédateurs. Notamment les rats qui passent de branche en branche et se laissent tomber dans le nid. Cette opération ne se fera que pour les nids actifs.

Régis DELANNOYE demande s'il est prévu une sensibilisation des établissements scolaires environnants ?

Nancy JACQUELIN confirme que ce type d'action est prévue au programme, dans le cadre du volet communication (à destination des scolaires, mais pas que).

Olivia URITY, s'interroge sur la mesure des indicateurs qui se fera sur une période relativement longue (2018-2023) qui ne permettra pas une remédiation sur la technique, notamment si les méthodes ne sont pas concluantes. Olivia URITY propose que les relevés d'indicateurs se fassent à intervalle plus rapproché afin de mieux mesurer l'efficacité des protocoles mis en place.

Nancy JACQUELIN s'excuse de ne pas avoir été assez précise sur ce point et complète l'information en indiquant que les prestataires feront effectivement un rapport en fin de programme, mais ils feront également remonter des données régulièrement chaque année.

Mélanie HERTEMAN s'interroge sur l'impact de l'élagage sur le nid, l'oiseau ayant pu choisir cet emplacement en raison de l'ombrage sur le choix de l'oiseau.

Thomas ALEXANDRINE, répond que cette expérimentation sera menée de façon très raisonnée et suivi de très près afin de tout arrêter en cas d'abandon de nid. Dans ce cas ou le dérangement est avéré, d'autres solutions devront être envisagées.

Thomas ALEXANDRINE, poursuit en rajoutant une précision sur la capture des chats et Manicous. Ils ne feront pas l'objet d'une élimination, des discussions sont en cours avec la SPA pour les chats et les Manicous seront relâchés à 5 km de leur lieu de capture.

Régis DELANNOYE attire l'attention sur le déplacement des espèces, sur le risque de perturbation dans le cas du relâchage du Manicou sur d'autres site et ne comprends pas pourquoi ils ne sont pas éliminés.

Thomas ALEXANDRINE explique que le statut actuel du Manicou ne permet pas la mise à mort à ce jour. D'autre part, un élu de la ville de Trinité est prêt à prendre un arrêté communal pour protéger le Manicou sur le territoire de la ville. Le déplacement est la solution la moins contraignante.

Régis DELANNOYE est satisfait de la réponse et suggère que le CSRPN se penche sur le sujet dans le cas où ce type de cas se représenterait.

Conclusion

Avis favorable à l'unanimité pour le protocole de suivi

Avis favorable de la majorité pour le protocole de lutte contre les EEE, mais avec des recommandations pour la réduction de l'échelle d'application des actions qui seront menées. Ceci afin d'éviter une perturbation qui impacterait l'ensemble de la population. Un suivi régulier inférieur à 1 an d'intervalle devra être réalisé tout au long du programme, de manière à mesurer l'impact des actions. L'emplacement des zones de lutte choisies devront être des zones déjà perturbées par le passage fréquent de l'Homme. Cette étude doit être menée dans des conditions les plus naturelles que possibles.

5) Arrêté préfectoral pêche poisson lion et charte de bonnes pratiques

Romain FERRY, pour cause de contrainte de temps, prend la parole pour rappeler la problématique du poisson lion et souligne l'intérêt majeur d'un arrêté préfectoral permettant la lutte contre cette EEE.

Romain FERRY, s'excuse de ne pas pouvoir assister à la présentation qui sera faite et donne un avis favorable à l'arrêté préfectoral.

Sabrina MUNIER lance sa présentation sur le sujet du poisson lion et rappelle la réglementation en vigueur.

Stéphan JEREMY fait une remarque sur le fait que le Mérou de Nassau est un prédateur naturel du poisson lion. C'est un élément à prendre en considération et estime n'avoir pas assez de données

pour seprononcer sur le sujet.

Jean-Philippe MARECHAL précise que en Martinique les mérours sont de tailles modestes et ne constituent pas des prédateurs pour les poissons lion. De plus, le mérour de Nassau est classé par l'UICN en danger critique d'extinction (CR).

Régis DELANNOYE remarque qu'il y a deux noms latins (*Pterois volitans/miles*) pour un unique nom vernaculaire (poisson lion). Il s'interroge sur la présence des deux espèces dans les eaux martiniquaises.

Sabrina MUNIER lui répond qu'il est impossible de distinguer *Pterois volitans* de *P.miles* à l'œil nu. Ces deux espèces ont longtemps été considérées comme une simple variation géographique (*P.miles* dans l'océan Indien et *P.volitans* dans le Pacifique). Il est communément admis d'utiliser le groupement *Pterois volitans/miles* pour désigner le poisson-lion.

Conclusion

Avis favorable de la majorité arrêté préfectoral pêche poisson lion et charte de bonnes pratiques.

6) Points divers : inventaire du patrimoine géologique de Martinique.

Avant de partir en pause déjeuner, Stéphan LERIDER aborde rapidement le point divers portant sur l'inventaire du patrimoine géologique de Martinique.

C'est une information surtout à destination des géologues, qui fait suite à un échange avec Grégoire EGOROFF (membre de la commission nationale pour la validation des inventaires pédologiques). Il souhaite nous accompagner pour la validation de notre inventaire et nous propose de se mettre en ordre de marche pour mars 2021. Pour ce faire, il faudra prévoir des rencontres téléphoniques ou visioconférence afin de pouvoir se connaître et discuter des corrections à apporter à notre dossier.

7) Projet de carrière Caraib Moter

Raphaël GROS-DESORMEAUX introduit le sujet en précisant qu'il s'agit d'une présentation à titre d'information, à la demande de Caraib Moter, ceci afin de présenter l'évolution au projet par rapport au premier dossier qui avait été présenté au CSRPN et précise que cette présentation ne fera pas l'objet d'un avis.

Présentation faite par Yann HONORE et Prisca TOUSSAY

Yann HONORE fait une présentation de Caraib Moter et du contexte économique et social dans lequel cette entreprise s'inscrit. Cette entreprise forte de son expérience, met en avant son sérieux dans le domaine des travaux publics, ainsi que sa volonté de préservation de la biodiversité.

Prisca TOUSSAY poursuit en présentant le projet de carrière situé au Vauclin et développe les différentes phases du projet. Elle met en évidence les enjeux et problématiques de préservations sur le site, ainsi que les solutions envisagées.

8) Stérilisation des iguanes communs

Raphaël GROS-DESORMEAUX demande à Clarisse COURTY de faire un bref rappel du dossier et met cette demande au vote des membres.

Bruno LAZZARINI précise que cet avis n'est pas réglementaire.

Conclusion

Avis favorable

9) Modification de nom pour le PNA

Raphaël GROS-DESORMEAUX fait un bref rappel du dossier et met cette demande au vote des membres

Conclusion

Avis favorable

Faute de temps, la présentation du stage Pléco ne pourra être effectuée et est reportée à une prochaine fois.

La séance se termine à 16h45.

Un grand merci à tous les participants, ainsi qu'un remerciement à la CTM et à la DEAL.

Le Président du CSRPN
Docteur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX

